



Mon temps de travail

Le SE-UNSA revendique dans ses mandats :

- un **abaissement à 26h hebdomadaires** sur 36 semaines : 23h d'enseignement + 3h forfaitaires de concertations et réunions,
- que toute activité avec les élèves au-delà des 23h soit **rémunérée en heures supplémentaires**,
- que le **temps d'accueil** soit reconnu comme temps de travail,
- qu'à terme le temps d'enseignement dans le 1^{er} degré soit aligné sur celui des certifiés.

